MAIRIE
DE
SAINT-VICTOR-LA-RIVIÈRE
PUY-DE-DÔME
63790
Téléphone : 04 73 88 66 72
mairie.saintvictor@wanadoo.fr
saintvictorlariviere.fr

Procès-verbal

Relevé des délibérations du Conseil municipal

L'an deux mil VINGT-TROIS, le vingt-deux du mois de mars, à dix-neuf heures, le Conseil municipal de Saint-Victor-la-Rivière dûment convoqué en date du 15 mars 2023, s'est réuni en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur François GORY, maire de Saint-Victor-la-Rivière.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur Éric BERTIAUX, 1er adjoint
Monsieur Marc-Antoine de LATTRE, second adjoint
Monsieur Laurent DAVID, conseiller
Monsieur Carlos FERREIRA, conseiller
Monsieur Jacques GIOGHI, conseiller
Monsieur Paul BRASSIER, conseiller
Madame Justine DELFOSSE, conseillère
Monsieur Claude METENIER, conseiller

ETAIENT ABSENTS/EXCUSES : Monsieur Anthony DABERT, Madame Marianne VERNY,

Secrétaire de séance : Madame Justine DELFOSSE

Nombre de conseillers en exercice : 11 – Présents : 9 – Votants : 11
Pouvoirs : Madame Marianne VERNY à Madame Justine DELFOSSE, Monsieur Anthony DABERT à Monsieur Jacques GIOGHI

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Le Procès-Verbal de la réunion de Conseil Municipal du 25 janvier 2023 est approuvé à l'unanimité.

Avant de débuter la réunion et l'ordre du jour, l'assemblée accueille Marine JOULIE, institutrice vers Condat et Benoît VIDAL, employé à la pisciculture de Besse, habitants de Saint-Victor, passionnés par l'art de par leurs formations respectives (graphisme et Beaux-Arts), pour la présentation de leur projet de Résidence d'artistes au buron de Venzoux. L'idée est d'amener l'art à la campagne et de créer du lien social avec les gens et avec la ruralité en général.
Une résidence d'artistes est un lieu de vie et de création. L'idée est d'investir le buron de Venzoux, lieu isolé, en pleine nature donc propice à la réflexion. Notion de retraite, d'ermitage (expérience similaire vécue par Benoît).

- 2 artistes par été et 2 périodes différentes

- Garder le côté modeste et sans technologie du lieu, nécessité de quelques meubles et aménagements : 1 lit, 1 table, 1 poêle à bois, 1 plaque à gaz, toilettes sèches, 1 panneau solaire amovible pour lumière et portable (en cas de nécessité de joindre les secours).

Quel retour pour la population ? Pas forcément une exposition (pas d'obligation de résultats). Pourquoi pas une conférence, une publication (dans un journal, bulletin), une carte postale (qui pourrait être vendue), une page sur les réseaux sociaux, etc ...

Benoît et Marine gèreraient bénévolement les artistes : accompagnement en voiture si besoin, ravitaillement, intendance.

Culture présente localement : Horizons Sancy, Musée des peintres de Murol, cinéma de Besse et au niveau départemental : Clermont, candidate pour devenir capitale européenne de la culture en 2028.
Les artistes seraient sélectionnés par Benoît et Marine et la commune.

Besoins de financements : voir DRAC (Etat), Région, Département, Communauté de communes du Massif du Sancy : pour toilettes sèches, achat ou don de meubles, panneau solaire, clôture autour du buron (présence de bovins), défraiement des artistes (bourse de production).

Nombreuses interrogations parfois des conseillers sur le projet : choix des artistes, responsabilité de la commune si accident/incident, cohabitation avec le fermier et ses animaux, aménagements du buron : besoin d'accord commission de sécurité, ABF, CAUE ?, rester maîtres du lieu, logistique, financements...

Les porteurs de projet sont invités à visiter ultérieurement l'intérieur du buron pour se rendre compte de son état (travaux en cours).
Projet de la commune : refuge pour les marcheurs du GR 30, partenariat avec le Bureau Montagne.

Monsieur le Maire prendra l'attache du CAUE. Les porteurs de projet devront de leur côté peaufiner le projet (estimation des coûts, recherche de financements, dons de meubles, etc).

Fin de la présentation à 20h10. Marine JOULIE et Benoît VIDAL remercie le Conseil Municipal de son écoute.

ORDRE DU JOUR :

Délibération 01/22.03.2023 – Demande d'acquisition d'un terrain communal

Monsieur le Maire rappelle que c'est le dernier terrain disponible : parcelle YE n° 43 d'une surface de 1745 m² au prix de 17 euros le m². Terrain mis en vente par l'agence BLOT IMMOBILIER. Une personne est intéressée. Avant de signer la promesse de vente, le Conseil Municipal doit donner son accord e principe.
Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve la vente du terrain YE n° 36 situé dans le lotissement communal à Melle LAGARDE au prix de 17 euros /m²
- Désigne Me BESSON à Riom-es-Montagne pour la rédaction de l'acte notarié.

Votants : 11 – Pour 11

Délibération 02/22.03.2023 – Modification des statuts du syndicat Territoire d'Energie 63

Monsieur le Maire indique que les modifications proposées s'attachent à transférer de nouvelles compétences en matière, notamment de réseau de chaleur, à élargie le périmètre d'intervention de TE

en matières d'énergies renouvelables (installations de production d'énergie renouvelable, accompagnement en matière de maîtrise de production d'énergie renouvelable, etc) afin de tenir compte de l'évolution des besoins et attentes du territoire.

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
Vu la loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte d'une part ;
Vu l'article L.5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu la délibération 2023-01-14-013 du 14 janvier 2023 du comité syndical de Territoire d'Energie Puy-de-Dôme portant sur la modification des statuts de ce dernier ;
Territoire d'Energie Puy-de-Dôme, auquel la commune de Saint-Victor-la-Rivière adhère, modifie ses statuts afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs rappelés supra.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- D'approuver les statuts de TE 63 et notamment son article 4 tel qu'ils ont été présentés .
- De donner dans ce cadre, mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

Votants : 11 – Pour 11

Délibération 03/22.03.2023 – Demande de la commune du Chambon d'une participation financière pour l'organisation du Grand Départ du Critérium du Dauphiné (course cycliste)

Monsieur le Maire donne lecture du courrier que lui a adressé Monsieur Emmanuel LABASSE, maire de Chambon sur Lac. Cet évènement sportif aura lieu les 3 et 4 juin prochains au Chambon. La commune de Saint-Victor sera traversée 4 fois par le peloton. L'évènement appelle une couverture médiatique nationale et internationale et des retombées économiques locales importantes à court et moyen terme. L'investissement important pour la commune du Chambon (108 000 euros de dépenses prévisionnelles) amène la commune du Chambon à solliciter une participation financière des communes voisines.
Monsieur le Maire propose d'abonder à hauteur de 2000 euros par solidarité et au vu des bonnes relations entre maires du territoire Vallée verte.

Les discussions s'engagent :
M. Marc-Antoine de LATTRE estime qu'il n'y aura aucune retombées économiques pour Saint-Victor-la-Rivière.
M. Jacques GIOGHI dit que « lorsqu'il achète une voiture, il ne demande pas aux autres de lui payer l'essence » et que quand il va se balader au Lac Chambon ou à la Vallée de Chaudefour, il paye le parking ! Plusieurs conseillers partagent ces avis.
Monsieur François GORY rappelle que les communes du territoire « Vallée Verte » (projet de territoires CCMS) doivent faire preuve de solidarité et que leurs rapports sont bons. Il indique qu'il y aura forcément des retombées économiques et une mise en avant de notre commune au niveau touristique.
Au final, une majorité est d'accord pour participer mais pas à hauteur de 2000 euros.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à la majorité :

- Décide d'attribuer une aide financière de 1 000 euros à la commune de Chambon sur Lac pour l'accueil du Grand Départ du Critérium du Dauphiné les 3 et 4 juin prochains.

Votants : 11 – Pour : 10 – Contre : 1 (Monsieur Laurent DAVID)

Délibération 04/22.03.2023 : ONF – programmes d'action pour 2023

Monsieur le Maire présente les programmes d'action proposés par l'ONF pour 2023. Le technicien forestier territorial s'est rendu à Jassat avec François GORY, Eric BERTIAUX et Paul BRASSIER pour constater les travaux nécessaires à effectuer :

- Travaux environnementaux d'entretien du ruisseau du Cheix : coupe et déblaiement des embâcles. Eric BERTIAUX a demandé l'évacuation en bord de chemin. La commune se chargera d'emmener ce qui est possible au Sictom des Couzes (Le Treuil). Montant : 1 470 euros HT
- Travaux de maintenance : arbres secs à proximité immédiate de la RD 618 qui risquent de chuter sur la route. Montant : 2 640 euros HT

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les programmes d'actions 2023 proposés par l'ONF.
- Autorise le Maire à signer les devis.

Votants : 11 – Pour : 11

Paul BRASSIER signale qu'au niveau de la passerelle, le ruisseau est également plein d'arbres/branches coupées. Un arbre aurait été coupé à la demande de l'ONF mais toutes les branches sont restées sur place par l'entreprise.
Sur ces questions de nettoyage des cours d'eau, la question est posée sur la nécessité d'envoyer un courrier aux riverains. Monsieur le Maire dit qu'avant tout la commune doit être exemplaire.

Délibération 05/22.03.2023 – Travaux dans le logement 2 à l'ancien presbytère

Monsieur François GORY rappelle qu'il avait été évoqué en commission de travaux la nécessité de rénover la salle de bain du logement n°2 à l'ancien presbytère actuellement occupé. Un devis a été demandé à l'entreprise GIRON : 3903.67 euros HT comprenant notamment la dépose et évacuation de la baignoire pour mettre une cabine de douche.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve à l'unanimité ces travaux pour un montant de 3903.67 euros HT

Votants : 11 – Pour : 11

Monsieur le Maire indique également qu'il a signé le devis d'ELECTY pour le remplacement des néons du secrétariat de mairie par des dalle LED moins consommatrice en énergie (320 euros HT).

Délibération 06/22.03.2023 – Fleurissement 2023

Monsieur François GORY laisse la parole à Eric BERTIAUX en charge du dossier : il propose d'ajouter des parterres de fleurs dans la traversée du bourg en vue de son embellissement étant donné le passage de 3 courses cyclistes majeures cette année à Saint-Victor-la-Rivière. Il a demandé au pépiniériste de Champeix un devis pour la fourniture de plantes et fleurs (arbustes, vivaces) et gazon pour le cimetière. Le montant s'élève à 3332.50 euros HT. Ainsi que l'acquisition d'une vingtaine de jardinières plus grandes avec rétention d'eau pour limiter l'arrosage des géraniums par l'employé communal. Carlos FERREIRA et Claude METENIER trouvent qu'elles sont chères. Le devis pour les géraniums à mettre dans les villages

n'est pas encore connu. Monsieur le Maire indique que des subventions peuvent être sollicitées dans le cadre du Fonds Vert et voir avec le Parc des Volcans.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Accepte ces nouveaux embellissements paysagers pour un montant de 3332.50 € HT et acquisition de 10 jardinières pour cette année pour un montant de 1680 € HT.
- Charge le Maire des demandes de subventions le cas échéant.

Votants : 11 – Pour : 11

Délibération 07/22.03.2023 – Modification du règlement du cimetière

Monsieur François GORY fait part d'une remarque de Jacques GIOGHI concernant la vente des cavurnes du cimetière mentionnée sur le règlement. L'article 34 indique que les cavurnes ne peuvent être vendues à l'avance (comme les concessions classiques). Au vu des acquisitions récentes, il est nécessaire de modifier cette article pour la cohérence avec la demande actuelle. Le Maire propose également d'ajouter un article pour préciser qu'un point d'eau est désormais disponible et de faire attention au gazon lors de travaux sur concession.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Valide les modifications du règlement intérieur proposées par le Maire.

Votants : 11 – Pour : 11

Délibération 08/22.03.2023 – Motions votées par la CCMS

Monsieur le Maire indique que le conseil communautaire a voté 2 motions : l'une concernant le maintien des 3 classes du RPI Picherande/Saint-Donat, dont l'une serait menacée de fermeture à la rentrée prochaine ; l'autre concerne la défense de la ligne ferroviaire Volvic/Le Mont-Dore par la relance du frêt ainsi que sa réouverture aux voyageurs. Monsieur le Maire souhaite montrer sa solidarité avec les communes du territoire Sancy en approuvant ces deux motions.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Approuve les motions portées par la Communauté de Commune du Massif du Sancy concernant le maintien des 3 classes du RPI Picherande/Saint-Donat à la rentrée 2023 et la défense de la ligne ferroviaire Volvic/Le Mont-Dore.

Votants : 11 – Pour : 11

Délibération 09/22.03.2023 – Adressage : création d'une commission communale

Monsieur le Maire rappelle l'obligation étendue aux petites communes de procéder à l'adressage sur leur territoire. Un devis du bureau d'étude SIGNA.CONCEPT a été reçu pour un montant de 4289.94 € qui pourrait être subventionné par le Département (FIC) et l'Etat (DETR). Il indique qu'il faut d'abord terminer la carte communale qui sera prise en compte dans l'adressage. Pour le moment il propose de constituer une commission communale qui suivra le dossier. Un appel à candidature est lancé.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Créée une commission communale en charge du dossier adressage dont les membres seront François GORY, Président, Eric BERTIAUX, Marc-Antoine de LATTRE, Carlos FERREIRA, Jacques GIOGHI, Paul BRASSIER sur candidature spontanée et Marianne VERNY sur proposition.

Votants : 11 – Pour : 11

Délibération 10/22.03.2023 – Vote des subventions 2023

Monsieur le Maire rappelle les subventions de l'année dernière et propose les suivantes pour 2023 :
Festival Vallée Verte : 1000 euros (programmation du 13 au 17 août 2023)
Club des Bruyères : 350 euros
Société de Chasse : 350 euros
Foyer socio-éducatif du collège du Pavin : 300 euros
Association don du sang : 250 euros
Anciens combattants : 250 euros
Mission Locale d'Issoire : 231 euros
Soit 2731 euros. (En moins cette année l'amicale laïque du Chambon, l'ACTVV et le GDON intercommunal)
Il propose également de verser une subvention de 2000 euros au CCAS.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Vote les subventions aux associations pour un de 2731 euros pour 2023.
- Vote une subvention de 2000 euros au CCAS de Saint-Victor-la-Rivière pour 2023

Votants : 11 – Pour : 11

Monsieur le Maire indique que la jeune association DIAPPASION 440 fera finalement partie du Classique TOUR de la CCMS en août et que le concert reviendra à 280 euros aux communes. M. le Maire a indiqué à la CCMS qu'il souhaitait retenir La jeune association proposera tout de même des ateliers aux enfants / familles au vu de l'accueil chaleureux du Maire lors de leur rencontre en mairie.
La participation aux caisses des écoles sera de 350 euros pour 1 enfant scolarisé au Chambon et de 700 euros pour 2 enfants scolarisés à Murol.
Pour la subvention au budget, ce n'est pas encore fixé. Vote des budgets primitifs au plus tard le 15 avril 2023.

Délibération 11/22.03.2023 – Mise à disposition du CASC : tarif (électricité)

Monsieur le Maire souhaite revenir sur le tarif de 40 euros par utilisation instauré lors d'un précédent conseil municipal pour la mise à disposition du centre d'animation à Madame CARPENTIER pour les cours de gym bien-être qu'elles dispensent durant 2 heures les mercredis matin hors période de vacances scolaires. L'activation du service de mesures sur le site d'ENEDIS montre que sa consommation d'électricité n'est pas si élevée. Il souhaite attendre la fin de l'année scolaire pour faire le point sur la consommation et le tarif retenu.
Monsieur GIOGHI indique que le prix du kwh toute taxe et abonnement compris est passé à 0.2426 € au 1er février 2023. Sandrine COLOMBIER gère le chauffage de la salle grâce au thermostats posés et à l'application SOMFY installé sur son smartphone. Tout se passe bien.
Il convient d'ajouter dans le règlement intérieur du CASC de ne pas toucher aux thermostats.
Voir avec Rémy CATTARELLI d'Electy pour mettre une protection sur les thermostats.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Prend acte du nouveau tarif du kwh soit 0.2426 € toute taxe et abonnement compris qui sera appliqué lors des locations du centre d'animation
- Dit que la participation financière de mise à disposition du CASC à Albine CARPENTIER les mercredis matin sera évaluée en fin d'année scolaire. Pour les éventuelles mises à disposition du samedi après-midi le tarif reste de 40 euros.

Délibération 12/22.03.2023 – Achat de vaisselle pour le CASC

Monsieur le Maire rappelle les discussions engagées au sujet de l'acquisition de vaisselle à louer lors de la location de la salle. Un devis a été établi auprès d'IKEA par Justine DELFOSSE. Il faut compter environ 2000 euros pour l'achat de 160 couverts et assiettes, verres plus divers ustensiles.

Le Conseil municipal ouï l'exposé du maire et après en avoir délibéré à l'unanimité :

- Décide d'acheter de la vaisselle qui sera proposée à la location pour le Centre d'animation social et culturel.

Votants : 11 – Pour : 11

Le prix de la location de la vaisselle et l'organisation de ce nouveau service seront vu ultérieurement.

Questions diverses :

- Organisation d'un après-midi alevinage par Jacques GIOGHI pour les enfants de la commune le mercredi 19 avril : rdv devant la mairie, enfants accompagnés d'un parent, visite de la pisciculture, lâcher des alevins dans un ruisseau et goûter
- Courrier des 3 Maires à Enedis pour les problèmes sur les lignes électriques (Montaleix, Courbanges, etc). Réponse d'ENEDIS : une étude est en cours.
- Projet garage communal : Le maire a demandé un devis pour une étude de sol sur la parcelle communale YE n° 10 entre le bourg et le Breuil. En attente. L'ABF est d'accord pour un projet ossature bois sur cette parcelle avec des prescriptions.
- Résultats exercice 2022 : Monsieur le Maire annonce d'ores et déjà un bon résultat pour le budget communal qui sera largement excédentaire en fonctionnement.
- Marc-Antoine de LATTRE reparle de l'acquisition d'un petit barnum. Paul BRASSIER évoque l'entreprise INTEROUGE à Clermont-Ferrand. Le Maire demande à M. de LATTRE de se renseigner.
- Distri-pain : Justine DELFOSSE s'est renseignée auprès du boulanger de Chidrac. Il faut une dalle béton et de l'électricité (10 €/mois environ). Le boulanger doit passer pour se rendre compte.
- Déplacement des containers qui sont devant la mairie vers la limite de propriété LAGEIX vers le CASC. Le SICTOM est d'accord mais pas l'hiver si présence de neige.
- A Jassat, le trop plein du château d'eau s'est bouché, l'eau a traversé la route. A déboucher en face.

L'ordre du jour étant épuisé. Monsieur le Maire lève la séance à 22 h 15.

Le Maire, **Le secrétaire de séance,**

François GORY **Justine DELFOSSE**